

Annexe 2 : Critères de sélection des candidats

Les critères relatifs au candidat :

- L'expérience et/ou les connaissances du candidat en lien avec la protection des droits et intérêts des usagers du système de santé
- Ses motivations à siéger en tant que représentant des usagers en CDU
- La distance domicile/établissement

Les autres critères :

- La parité femme/homme au sein des CDU
- La représentativité associative au sein des CDU